

J.A. Lausanne

Domaine 122 public

Nouveau visage de l'inflation, nouvelle contradiction du capitalisme

L'inflation, depuis quelques années, a changé de sens; elle révèle une nouvelle maladie. Elle est, en effet, à la santé économique l'équivalent de la fièvre ou de la sédimentation, elle permet de diagnostiquer une infection; aujourd'hui cette fièvre est le signe d'un autre mal.

Les docteurs à bonnet carré

Il y eut un temps où les économistes étaient des médecins de Molière: ils saignaient et purgeaient. Ils combattaient l'inflation par une politique de déflation. A deux reprises, la Suisse a connu les effets de cette thérapeutique de médocastres. La déflation exigeait, disait-on, une réduction des prix, des économies efficaces de l'Etat, et, par conséquent, une baisse des salaires, y compris ceux de la fonction publique; en 1922, en 1933-1936, la classe ouvrière en Suisse dut se battre énergiquement pour limiter ces saignées. Bref, il y eut un temps où l'on osait ouvertement combattre l'inflation par le chômage et la réduction du niveau de vie des masses. Rappelons deux dates; 1933, tentative du Conseil fédéral pour abaisser les traitements du personnel des services publics qui échoua devant le peuple; 1935, plus de 82 000 chômeurs en Suisse.

L'inflation tolérée

Les dévaluations d'avant-guerre (plus ou moins réussies, mais mal préparée par la Suisse qui s'y résigna trop tard, bonne dernière), l'influence des idées de Keynes, du New Deal de Roosevelt, l'importance attachée au plein emploi, tous ces facteurs firent considérer l'inflation avec d'autres yeux.

L'inflation, dans certaines limites, stimulait les affaires, rendait possibles des opérations spéculatives; au fur et à mesure que l'argent se dévalorisait, les dettes des entreprises et surtout celles de l'Etat devenaient moins lourdes; les hausses de prix trouvaient une justification. Et puis les perdants (ceux qui ne disposaient pas de revenus indexés ou les épargnants ou les salariés aux salaires réadaptés avec retard) étaient mal organisés pour faire entendre leur protestation.

Pendant une bonne vingtaine d'années, l'inflation, à condition qu'elle fût modérée et contrôlée, apparut comme un stimulant; un peu de fièvre donnait de la fébrilité. Quitte à revenir, en cas d'excès, aux vieux remèdes de cheval, à l'exemple de de Gaulle en 1958.

L'inflation lourde

Aujourd'hui l'inflation n'apparaît plus comme aussi légère à porter. Et elle prend sa nouvelle signification. Pourquoi ?

D'abord parce qu'elle tend à revêtir un caractère constant et irréversible. Les Etats-Unis, cités en exemple pendant longtemps comme un modèle de croissance sans inflation, et qui, aujourd'hui, en subissent les méfaits sans pouvoir trouver le remède, sont une illustration de ce processus nouveau. La concurrence a passé au domaine de la recherche, de la publicité, du management; elle ne s'exprime plus en spectaculaires batailles de prix. Désormais les prix seront en progression régulière. Ce phénomène est amplifié par le coût croissant du sol dans les petits pays où le marché immobilier demeure libre. Voyez la Suisse !

Deuxièmement, la demande de capitaux demeure

énorme, malgré la forte capacité d'autofinancement des entreprises. D'où une hausse du loyer de l'argent. La Suisse qui a vécu sur des taux bas (on sait qu'elle a un des plus forts endettements hypothécaires par tête d'habitant), subit très fortement cette poussée qui inévitablement se répercute sur les coûts. Mais le principal perdant est la collectivité.

Les frais sociaux

Le capitalisme admet, comme une règle du système, le fait que l'Etat supporte les coûts sociaux de la production. Or comme ces frais deviennent toujours plus lourds, en raison de l'importance accrue de la population non-active et du coût de l'infrastructure, les collectivités s'endettent.

Jusqu'ici l'endettement public était allégé par l'inflation; la dette grossissait, mais elle coûtait peu et diminuait d'importance en francs réels; au bout de quelques années, un million ne valait plus un million; il est bien connu qu'en période d'inflation, il est avantageux d'avoir des dettes importantes.

Mais la hausse considérable des taux d'intérêt rend maintenant les dettes lourdes; toute reconversion d'emprunt s'avère ruineuse à l'extrême; le poids du service de la dette pèse dès lors sur les dépenses courantes.

Que fait l'Etat en cette circonstance ? Il diminue son train de vie; échelonne sur une plus longue durée des projets pourtant urgents, et par conséquent porte atteinte au niveau de vie de la population.

L'inflation continue, dans la mesure où elle s'accompagne, et c'est le cas aujourd'hui, d'une hausse importante du loyer de l'argent, signifie donc que les frais sociaux seront toujours plus difficilement assumés par l'Etat.

Or c'est de l'Etat que dépendent plusieurs améliorations « qualitatives » (dans le domaine de l'urbanisme, de l'enseignement, de la culture, etc.). Elles seront retardées ou rendues impossibles.

La nouvelle inflation, l'inflation aux dettes lourdes, accentue donc les contradictions du néo-capitalisme. La hausse du loyer de l'argent ne tempère plus la surchauffe; l'économie en croissance, avide de capitaux, reporte sur les prix les frais supplémentaires; mais les collectivités, elles, sont condamnées aux restrictions. Examinez les comptes des Communes et Cantons.

Contradictions toujours plus nettes entre la production de masse et la satisfaction des besoins humains non rentables !

Annexe

Pour mieux illustrer ce que signifie le poids de la dette publique, nous donnons (sur la base de chiffres publiés par la Société pour le développement de l'économie suisse) les dépenses cantonales et communales par tête d'habitant; nous avons retenu trois rubriques: l'enseignement, l'assistance et la prévoyance sociales et les intérêts passifs.

	Enseignement en fr.	Prévoyance en fr.	Intérêts passifs en fr.
Genève	611	235	181
Vaud	403	158	110
Neuchâtel	532	148	123
Valais	391	112	117
Fribourg	389	129	118
Berne	419	80	98
Zurich	506	152	145

Bi-mensuel romand
N° 122 11 décembre 1969 Septième année

Rédacteur responsable: André Gavillet
Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré:

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le N° 123 sortira de presse le jeudi 15 janvier 1970

Le coût extravagant de la politique laitière de 1966 à 1969: Une dilapidation des fonds publics

Il est si rare de rencontrer un homme seul, animé de cette singulière passion : l'intérêt public. Pas un revendicatif, pas un aigri, mais un homme qui n'accepte pas une mauvaise politique, qui refuse les coûteuses habitudes acquises. Un homme qui ose s'en aller en guerre.

Ainsi s'en va-t-en guerre M. Därendinger. Depuis deux ans ce paysan mène campagne. Prophète dans son cercle, il a déjà convaincu ses voisins, puis le Conseil d'administration des Laiteries réunies de Morges; il a rencontré sans ménager son temps hommes politiques, responsables de l'agriculture, jusqu'au sommet.

Il dénonce un scandale. La Confédération, dit-il, dilapide les deniers publics. Elle engloutit des dizaines de millions en pure perte.

A s'en tenir aux chiffres, le scandale est gros. Mais de quoi s'agit-il ? — De toute la politique laitière de la Confédération, et même de toute la politique agricole.

Citadins, nous avons suivi la démonstration de M. Därendinger. La voici. Nous l'avons étayée, pour la présentation, de chiffres et de données empruntées pour l'essentiel au quatrième rapport sur l'agriculture suisse (mars 1969).

Surproduction

Le Conseil fixe le prix de base du lait commercial. Depuis 1964, ce prix a fortement augmenté, passant, par étapes, de 50 à 56 centimes le kilo. En même temps, toute subvention destinée à abaisser le prix des produits laitiers fut supprimée. Les prix grimperent; les ventes s'en ressentirent; les consommatrices appelèrent à la grève; le beurre fut boudé;

la cuisine bourgeoise découvrit la margarine. Ainsi la consommation fut freinée au moment où les livraisons stimulées par la hausse des prix faisaient un bond en avant.

En 1965, la production de lait commercial était de 24,3 millions de quintaux; en 1968, elle avait progressé à 26,7.

Or, ces 2,4 millions supplémentaires ne correspondaient à aucune demande commerciale. On les avait sur les bras. Mais comme on ne pouvait et voulait pas les jeter (on ne saurait mouiller l'eau avec du lait) et que la denrée était périssable, il fallut les transformer. Ici commence un circuit extravagant; coûteux aussi bien pour les producteurs que pour la Confédération. Les statistiques fédérales appellent cette opération « dépenses pour la mise en valeur »: mise en valeur ? ou gouffre à millions ?

Suivez le beurre !

Il y a plusieurs manières de transformer le lait. Certaines recettes permettent de stimuler la vente : boissons au lait, yoghourts, etc... Mais on ne va pas même avec une excellente publicité tripler en une année la digestion des Lécoc et des flans. Restent donc les surplus : alors selon des traditions solides des laiteries helvétiques, on fera du beurre et du fromage.

Pour obtenir du beurre, on centrifuge le lait. On en retire 4 % de matière grasse; il faut donc 25 kilos de lait pour obtenir un kilo de beurre. Ensuite, quand ce beurre est en motte, il faut le vendre. Son prix est donc abaissé par réduction massive propre à assurer l'écoulement. Ainsi on a vu le beurre de cuisine ramené de 11,20 fr. à 7,8 fr., puis à 6 fr.; le

beurre fondu de 10 fr. à 8,5 fr. et même pour une quantité limitée à 5 fr., le beurre de table de 14 fr. à 12 fr.

Reste après cette opération les 96 % du lait, sous forme de lait écrémé. On le sèche afin qu'il puisse servir à l'alimentation des veaux. Mais comme c'est un aliment désormais trop pauvre, on réintroduit la graisse, précédemment enlevée pour produire du beurre, sous forme de graisse animale. On obtient ainsi un succédané de lait entier.

Des cercles vicieux

Il n'est pas difficile de souligner à quel point ce système confine à l'absurde.

Si le jeune bétail est engraisé avec des succédanés de lait, l'exploitation peut livrer d'autant plus de lait commercial, dont on fera d'autant plus de beurre, donc, d'autant plus de succédanés, qui permettront, etc... Première absurdité.

Le beurre étranger est livré à des conditions très avantageuses. La Société Butyra, qui, en ce domaine, possède un monopole public, prélève sur ces importations des taxes qui alimentent le fonds laitier. Quand il y a surproduction de beurre indigène, il devient impossible de faire jouer cette compensation (environ 7 fr. pour le beurre de table; 2,5 fr. pour le beurre de cuisine); ou, lorsque de faibles importations sont possibles, l'abaissement artificiel des prix indigènes rend la compensation moins intéressante. D'où une perte sèche. Deuxième absurdité. Mais ces non-sens, que coûtent-ils ? — Extraordinairement cher !

Voyez plutôt !

Notes sur la recherche et l'Université suédoise

Le Conseil suisse de la science joue en Suisse, à titre consultatif, un rôle essentiel; il coordonne la politique universitaire, il inspire la politique de recherche.

On peut suivre ses travaux et pressentir quelques-unes de ses préoccupations par les cahiers trimestriels qu'il publie. Nous avons toujours été surpris de constater le faible écho que rencontraient auprès des universitaires ou de la presse les publications du Conseil de la science. La dernière livraison (septembre 1969) présente un rapport de grand intérêt qui est signé, encore, par feu le professeur Imboden. Une délégation du Conseil avait, il y a un an, entrepris un voyage d'étude en Suède : le rapport est la gerbe des renseignements glanés.

Nous l'avons lu en cochant en marge des informations qui méritent de retenir l'attention par comparaison implicite avec notre régime universitaire. Au lieu d'une description exhaustive du système suédois, nous ne présentons donc ici que des notes de lecture décousues.

Présence politique

L'orientation de la recherche, le choix de ses priorités, ont aujourd'hui, une signification politique. C'est même une vérité première. En Suisse, on fait encore comme si tel n'était pas le cas. Que le Fonds national de la recherche ne soit qu'une fondation de droit privé est significatif à cet égard. En Suède, pas de semblables délégations de pouvoirs de l'Etat. Ainsi le Conseil consultatif suédois de la science, qui comprend au maximum vingt membres (représentants des autorités, des milieux scientifiques, des milieux de l'économie) est présidé par le premier ministre.

Liaisons et contrôle politique

Du même point de vue, à signaler une organisation originale, créée il y a quelques années, le RIFO. Elle réunit 225 députés au Parlement et 175 chercheurs. « Elle a pour but de provoquer des contacts entre les deux groupes et de diffuser des informations sur les résultats et le progrès de la recherche scientifique — notamment dans les domaines où le Parlement est appelé à se prononcer ».

Planification

C'est en 1963 déjà que le parlement suédois a accepté un plan d'extension des universités. Il reposait sur la prévision d'une augmentation des étudiants de 59 000 (1964) à 87 000 (1970). La Suède n'est pas, en conséquence, confrontée à un problème de rattrapage semblable au nôtre.

Rationalisation dans l'emploi des bâtiments universitaires

Quand on connaît le coût des locaux universitaires, leur sous-utilisation apparaît comme un étonnant gaspillage. D'où l'intérêt de l'expérience suédoise suivante. « On essaie... d'introduire un système de roulement pour certaines études : les étudiants qui suivent les mêmes cours font partie de groupes qui travaillent à tour de rôle, de telle sorte que les salles de cours et les laboratoires soient autant que possible occupés en permanence. On envisage de diviser le programme de l'année en trimestres, ce qui offrira l'avantage d'utiliser les locaux qui, avec le système actuel, sont vides à l'époque des vacances. »

Les titres universitaires

Les titres sont différenciés. Les études de base permettent d'obtenir un titre professionnel en général au bout de trois ans (ingénieur : quatre ans, médecin : six ans). Le 85 % des étudiants s'en contentent. La licence exige trois années d'études supplémentaires et de recherche. Enfin, le doctorat nécessite de nouvelles études encore. Le 2 % au plus des étudiants s'y intéressent.

La maturité

La maturité délivrée par les gymnases traditionnels (on trouve en Suède aussi des gymnases économiques et techniques) n'ouvre pas l'accès à toutes les facultés : en médecine et dans certaines écoles polytechniques, seuls les candidats qui ont des moyennes supérieures peuvent s'inscrire. En pratique le 15 % des bacheliers y accèdent. Nous présentons ce point comme une information, non comme un exemple.

A relever aussi qu'à côté de l'Université de nombreuses écoles para-universitaires donnent une formation pratique.

Echecs

Même problème en Suède qu'ailleurs. Le 50 % des étudiants en théologie, en droit, en sciences morales et en sciences économiques ne terminent pas leur études. Ou bien ils échouent ou bien ils disparaissent en cours de route. La Suède envisage des mesures pour limiter le nombre des étudiants éternels.

Comme un Canton moyen

La mise en valeur des produits laitiers a coûté ces cinq dernières années :

Exercice 1965 :	156 millions	
1966 :	172 »	
1967 :	197 »	
1968 :	394 »	
1969 :	346 »	(budget)

A elle seule la « mise en valeur du beurre » est la suivante :

1965 :	62,9 millions
1966 :	68,1 »
1967 :	91,5 »
1968 :	222,8 »
1969 :	194,0 »

Or une grande partie de ces dépenses sont directement à la charge de la Confédération, c'est-à-dire prélevées sur les ressources générales. En 1967, il en coûta 98,7 millions; en 1968, 223,9 millions; en 1969, 194 millions.

Les chiffres sont abstraits, certes. Mais 223 millions représentent la totalité des recettes d'un canton moyen comme Soleure ou Bâle-Campagne, presque celles du Valais et beaucoup plus que celles de Neuchâtel.

Ou encore, autre ordre de grandeur approximatif, c'est la moitié de ce que la Confédération consacre à l'enseignement et à la recherche; le trentième de la totalité des dépenses fédérales.

Gaspillage scandaleux de 100 millions

M. Därendinger nous avait démontré l'absurdité du processus de transformation. Nous avons voulu avec

d'autres chiffres que les siens établir une sorte de preuve. La preuve joue.

Voici comment.

En 1965-1966, il a été produit 24,6 millions de quintaux. Leur mise en valeur a coûté 172,2 millions.

En 1967-1968, il a été produit 26,7 millions de quintaux. Soit 2,1 millions de quintaux de plus qu'il y a deux ans. Imaginons que cette quantité supplémentaire ait été achetée pour être donnée ou détruite, l'achat-destruction aurait coûté (à 56 ct. le litre) 117,6 millions. Or les frais de mise en valeur ont augmenté de 221 millions. Soit 100 millions de plus que l'achat-destruction !

Autres preuves

Au moment où la Suisse souffrait de surlivraison de lait nous importions encore des masses de succédanés. Intervenant avec retard, le Conseil fédéral en quelques mois faisait passer les suppléments de prix prélevés à la frontière de 60 à 180 fr. à coup de trente fois par mois. De même l'importation de fourrages faisait un bond en avant fantastique.

Or, il aurait été possible de pratiquer une politique moins ruineuse. Reprenons encore une fois la démonstration !

Le veau de la vache

Au même moment nous avons importé des veaux à un rythme accéléré, des succédanés de lait, des denrées fourragères d'une part et d'autre part nous avons connu une surlivraison de lait transformé en beurre à coups de millions.

N'aurait-il pas été plus simple d'élever des veaux

avec du lait entier séché ? Cette opération serait revenue moins cher aux paysans que de se voir infliger une retenue de 5 ct. sur le prix du lait. La démonstration en a été faite plusieurs fois sur la base de la comptabilité de 95 exploitations, contrôlées par l'Union suisse des paysans.

Un homme seul qui avait raison

M. Därendinger n'est plus un homme seul. Le nouvel arrêté sur le lait, qui prévoit que les surplus, au-delà de 25 millions de quintaux, devront être repris par les producteurs sous forme de poudre de lait entier, est un premier succès. Ne dit-on pas qu'il a réussi à convaincre M. Hofmann, le directeur de l'Union centrale des producteurs de lait ?

Mais il reste que l'ensemble de la politique agricole est en cause. Il n'y a certes pas de solution miracle partielle; l'agriculture suisse, pour des raisons qui tiennent au climat, au prix du sol, à l'endettement restera une agriculture chère. En revanche l'absence de politique d'ensemble, d'orientation de la production, le poids des féodalités, notamment celles qui gravitent autour de petites laiteries, coûte au pays des sommes folles; et cet argent fait défaut pour entreprendre des réformes de structure et des investissements utiles qui amélioreraient le revenu agricole.

Nous n'avons pas le goût des grands mots. Mais il faut dire que de 1966 à 1969, la politique agricole et laitière a été un scandale, une perte pour les producteurs frappés par la retenue, un gaspillage des deniers publics.

Or la réorientation n'est aujourd'hui encore qu'amorcée !

Bourses

On sait que tout étudiant quels que soient la fortune et les revenus de ses parents touche un pré-salaire. La bourse se compose d'une somme à fonds perdu, 1750 couronnes, et d'un prêt remboursable, 5370 couronnes (la couronne suédoise vaut 0,83 fr. suisse).

Nomination des professeurs d'université

La relève fait l'objet d'une intense publicité d'une part, et d'autre part des mesures efficaces pour limiter la cooptation et le mandarinat sont prises. Il vaut la peine de citer ici textuellement le rapport du Conseil de la science.

« En Suède, le corps enseignant est complété dans une large mesure par la relève du pays. Le recrutement fait l'objet d'une publicité intense. Les postes sont mis au concours et les candidats doivent être jugés et classés par quelques experts choisis dans des milieux extra-universitaires. Ces expertises, contre lesquelles il est possible de recourir, sont toutes publiées et souvent discutées en détail dans la presse. Il en résulte que l'entrée en fonction d'un professeur peut provoquer des commentaires désagréables et que mainte personne dont les qualités n'ont pas été prises en considération peut être déçue et même se sentir lésée. En revanche, cette façon de procéder présente l'avantage que les postes élevés sont généralement occupés par les candidats les plus qualifiés. »

Alde des industries privées

On sait que les impôts sont lourds en Suède, notamment pour les sociétés, dont le 50 % du bénéfice

net est imposé. En Suisse, la fiscalité est plus légère, mais, dit-on, les entreprises peuvent alors s'adonner au mécénat. Beau lieu commun. La comparaison entre l'Ecole polytechnique de Stockholm et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a été édifiante. Voyez !

Prestations de l'industrie en faveur de la recherche en 1967 :

Stockholm	EPF
3 millions de couronnes	1,3 million

Nombre d'étudiants et recrutement

La proportion des étudiants est plus forte en Suède qu'en Suisse (19 % des classes d'âge considérées contre 9,6). Malgré les mesures de démocratisation, la proportion des enfants d'ouvriers est assez faible, 16 % (en 1964). Mais c'est deux à trois fois plus qu'en Suisse.

Sur ce sujet, le rapport donne les précisions suivantes :

« Dans les districts disposant de plus d'une université, la proportion est à l'heure actuelle de deux contre un dans le reste du pays. Les étudiants des villes sont deux fois plus nombreux que ceux des régions rurales. Compte tenu de la proportion relative des groupes professionnels, les enfants de porteurs de diplômes universitaires, d'instituteurs, d'officiers et de directeurs commerciaux représentent un nombre d'étudiants environ vingt-huit fois plus important que les enfants d'ouvriers. Cette disproportion peut surprendre dans un Etat qui se signale par ses prestations sociales élevées... »

Recherche en matière d'éducation

Les Suisses en voyage d'étude n'ont pu se livrer qu'à des comparaisons où se mêlent les regrets et les bonnes résolutions en ce qui concerne l'effort à entreprendre dans le domaine de la recherche pédagogique. En conclusion, c'est le dernier texte qu'il nous faut citer.

« La recherche en matière d'éducation, la planification de l'éducation et la statistique relative à l'éducation semblent faire l'objet d'études plus poussées en Suède qu'en Suisse et les efforts entrepris dans ces domaines ont commencé beaucoup plus tôt que chez nous. Sans doute l'existence d'administrations centrales a-t-elle favorisé ces efforts. Dans notre pays, il sera en revanche nécessaire d'inciter les principaux soutiens de nos universités, à savoir les cantons, à collaborer en vue d'une intensification et d'une diffusion de la recherche en matière d'éducation. Il s'agit là d'un problème dont la solution ne saurait être différée plus longtemps. Les vœux selon lesquels il faut, d'une part, examiner scientifiquement les méthodes d'enseignement et les structures de notre éducation et, d'autre part, repenser les buts de notre système d'éducation, paraissent poser des problèmes infiniment plus complexes dans un Etat fédératif comme le nôtre que dans un Etat unitaire tel que la Suède. Les difficultés qui peuvent surgir et compromettre la réalisation de nos efforts doivent être rapidement vaincues. Déjà au cours de l'été passé, le Conseil de la science a suggéré que l'on crée — à titre de mesure provisoire immédiate — un conseil de la recherche en matière d'éducation auquel il faudrait confier toute une série de tâches d'une extrême urgence. »

Haute conjoncture, capital et salaires

Malgré la pénurie de main-d'œuvre, les salaires ont pris en 1968 du retard sur le revenu des entreprises et du capital. D'après les comptes nationaux, les rémunérations ont été les suivantes.

Rémunération des salariés : 62,8 % (par rapport à 1967 : — 0,6 %).

Rémunération des personnes indépendantes : 16,5 % (par rapport à 1967 : — 0,4 %).

Revenu du capital : 9,4 % (par rapport à 1967 : + 0,4 %).

Revenu des entreprises : 8 % (par rapport à 1967 : + 0,7 %).

Etat et assurances sociales : 3,3 % (par rapport à 1967 : — 0,1 %).

Dans ces chiffres, les syndicats tiennent un argument de premier ordre.

Le prolétariat des manœuvres âgés

On dit, c'est un lieu commun, qu'avec la prospérité, le plein emploi et l'atténuation des conflits sociaux s'effacent les différences de classes.

Or l'âge est toujours révélateur de la dureté des conditions de travail pour la classe ouvrière. Le manœuvre ou même l'ouvrier qualifié n'est pas, quand son rendement baisse, poussé vers des besognes sans grandes responsabilités mais bien rémunérées, comme un chef de service qui attend sa retraite ou comme un directeur qui est promu au conseil d'administration. L'âge entraîne le plus souvent pour l'ouvrier une baisse de salaire. La loi du rendement est inexorable. La « Correspondance syndicale » vient d'interpréter la statistique la plus récente des salaires des ouvriers victimes d'accidents. Elle est d'un grand intérêt.

Le gain horaire moyen (= 100) de chaque catégorie est atteint assez rapidement à trente ans. Puis la progression se poursuit jusqu'à cinquante ans. Mais dès la cinquantaine, il y a recul; et l'on redescend au-dessous de la moyenne dès l'âge de soixante ans. Le phénomène est plus marqué chez les ouvriers non qualifiés. Voyez !

Age	Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Femmes
20-24 ans	91,9	94,2	94,9
25-29	99,8	98,5	98,7
35-39	105,0	103,9	101,1
30-34	103,3	101,8	100,4
40-44	105,4	105,0	104,5
45-49	105,2	103,8	104,2
50-54	102,5	101,7	101,9
55-59	101,4	100,8	102,1
60-64	99,5	98,6	99,0
65 et plus	92,6	90,9	94,2

A quand la même statistique pour d'autres catégories professionnelles ?

La comparaison serait édifiante.

Travailleurs étrangers : vers la fin d'un servage

L'OFIAMT a fait part de son intention d'abolir le contingentement des travailleurs étrangers par entreprise. Les étrangers, comme les Suisses, seront libres de changer de patron, et les patrons n'auront plus droit à un contingent fixe. Ce sera à eux de savoir attirer et retenir leur personnel.

Cette libre circulation des travailleurs, de tous les travailleurs, à l'intérieur du pays, est un incontestable progrès.

Sur le plan des libertés individuelles, c'est un droit

de l'individu, fondamental, que de pouvoir changer d'employeur. Aujourd'hui, le travailleur étranger est lié à l'entreprise; une autorisation lui est en effet nécessaire pour changer d'emploi.

D'autre part, le contingent réservé aux employeurs était devenu une sorte de privilège, vu la pénurie aiguë de main-d'œuvre. Il est des entreprises qui ont été rachetées parce qu'elles avaient pour toute valeur leur contingent d'ouvriers étrangers.

Certaines régions peuvent certes craindre de voir cette main-d'œuvre leur échapper; elles redoutent les effets de la concentration économique qui permet aux régions les mieux équipées d'offrir à la fois de hauts salaires et l'attrait des grands centres. Cette concurrence sera pour elles une raison de faire preuve de générosité et d'imagination afin de mieux assimiler, jusqu'à la naturalisation, les travailleurs étrangers et par cette politique même de les fixer sur leur territoire.

L'initiative Schwarzenbach sera l'occasion d'un vaste débat, bientôt. Aux arguments égoïstes, tels que celui-ci : les travailleurs étrangers sont indispensables à notre économie, il faudra que soient ajoutés aussi des arguments généreux, c'est-à-dire des mesures d'intégration.

Avions et exportation d'armes

La décision qui devra être prise au moment d'acquiescer de nouveaux avions est d'une importance capitale. Les construisons-nous sous licence ou les achèterons-nous clé de contact en main ?

Un courant extrêmement fort pousse à l'achat direct. Il signifiera que la Suisse renonce à une certaine autonomie dans ce domaine d'une grande signification pour la défense nationale. Si le Conseil fédéral prend cette décision, l'accusera-t-on de brader la patrie ?

Or, l'interdiction d'exporter des armes aura beaucoup moins de conséquences pour notre défense nationale que le renoncement à la fabrication sous licence. Mais on agite pourtant à son propos l'épouvantail de notre sécurité afin de couvrir quelques intérêts privés.

En revanche, l'interdiction des exportations donnerait une nouvelle signification à notre politique étrangère. Signez l'initiative !

Forum Helveticum

Il n'y avait pas que les auteurs du Petit livre rouge, soucieux du tonus de notre moral patriotique. D'autres (et les mêmes, notamment M. P. Dürenmatt) voulaient créer un garant de notre intégrité spirituelle : Forum Helveticum.

Le Comité central de la Presse suisse vient à l'unanimité de refuser d'y adhérer. Les considérants sont savoureux à l'égard de gens qui voulaient jouer aux mentors du peuple suisse :

« Plus d'une année s'est écoulée depuis la création du Forum Helveticum, mais, à ce jour, ce dernier n'a encore rien fait de concret, que l'on sache, si ce n'est d'avoir accepté de la Confédération une subvention à fonds perdu de 20 000 francs.

» Que jusqu'ici rien n'ait été entrepris qui soit digne d'être mentionné, et qu'apparemment personne n'ait eu très envie de desserrer les cordons de sa bourse pour arrondir le capital de fondation, semble indiquer que la création de cet organisme hybride n'était pas d'une très grande nécessité. En outre, il est particulièrement choquant de devoir constater que le premier acte dont l'opinion publique ait eu vent a été l'acceptation d'une subvention, au mépris des dispositions statutaires. »

Un code d'honneur

L'Association de la Presse suisse a chargé une commission dite d'éthique professionnelle d'élaborer un code d'honneur. Il comporte 15 points. Il est bon que le public, pour qu'il puisse juger de leur application, connaisse ces règles fondamentales. Voici donc :

« La presse, la radio et la télévision, véhicules de l'information et des opinions, portent une grande responsabilité envers la collectivité. Les journalistes et les rédacteurs de la presse écrite et parlée, ainsi que les reporters-photographes, sont tenus, dans l'exercice de leur mission, au respect de la vérité. Ils défendent en outre en toute circonstance la liberté de l'information, du commentaire et de la critique. Ils s'engagent à observer les règles suivantes :

1. Le journaliste utilise et publie uniquement les informations dont il connaît l'origine et qu'il juge dignes de confiance.
2. Il ne passe sous silence aucune information importante relative à des faits traités, et reproduit documents et déclarations sans les dénaturer.
3. Il désigne expressément comme telles les nouvelles non confirmées, les rumeurs et les suppositions.
4. Il fait connaître sa qualité de journaliste lorsqu'il cherche à obtenir des informations.
5. Il veille à rectifier sans délai, si elle se révèle fautive ou inexacte, toute information qu'il a publiée.
6. Il s'interdit le plagiat et indique exactement quels auteurs et quelles publications il cite.
7. Il observe le délai de publication (embargo) fixé par l'auteur d'une information.
8. Il respecte le secret professionnel et ne révèle pas ses sources.
9. Il veille à ne pas offenser la dignité d'autrui et respecte le domaine personnel secret.
10. Il s'interdit la diffamation et les accusations injustifiées.
11. Il évite de mettre en évidence les informations ou documents qui peuvent éveiller des instincts malsains.
12. Il s'abstient de tout usage abusif de sa qualité de journaliste.
13. Il ne se prête, dans son activité de journaliste, à aucune propagande commerciale.
14. Il écarte toute proposition de nature à limiter son indépendance professionnelle.
15. Dans tous les domaines régis par le présent Code d'honneur, il reconnaît l'autorité des organes institués par l'APS pour le faire respecter.

Le code est excellent; mais à lire certains points on se dit que la « casuistique » doit être assez souple.

A nos lecteurs

Ce numéro 122 sera le dernier de l'année. A fin janvier nous publierons un cahier spécial (double ou triple) consacré à une étude du capitalisme suisse et à l'évolution de ses plus grandes entreprises.

Plusieurs lecteurs, parce qu'ils doivent attacher quelque prix à « Domaine public », c'est du moins notre explication flatteuse, nous écrivent pour nous dire qu'ils ont le sentiment de n'avoir rien payé depuis longtemps. Qu'ils se rassurent. Les rappels sont en route. Toujours aux mêmes conditions, 12 fr. A l'occasion des rappels, il arrive que se glisse une erreur. Merci à nos lecteurs de nous les signaler et qu'ils veuillent bien nous excuser.

Nos remerciements à tous ceux qui en fin d'année nous font un signe d'amitié. « La chose est de notre part réciproque ». Commencez bien la nouvelle décennie.